KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement à Risques IDINVEST ENTREPRENEURS CLUB

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Fonds Commun de Placement à Risques
IDINVEST ENTREPRENEURS CLUB
1 rue Georges Berger - 75017 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement à Risques
IDINVEST ENTREPRENEURS CLUB

1 rue Georges Berger - 75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif IDINVEST ENTREPRENEURS CLUB constitué sous forme de fonds commun de placement à risques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion pour le suivi et l'évaluation des instruments financiers de capital investissement.

La valeur des différentes catégories de parts est déterminée selon les modalités précisées dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces modalités.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Isabelle Bousquie
KPMG le 30/06/2024 23:40:25

Isabelle Bousquié
Associé

IDINVEST ENTREPRENEURS CLUB

BILAN

EUR

ACTIF	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
DEPOTS	**-**	**-**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**458 029 311,10**	**423 234 979,51**
INSTRUMENTS FINANCIERS DE CAPITAL INVESTISSEMENT		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	383 353 925,76	326 576 454,77
CONTRATS FINANCIERS	-	-
AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	74 675 385,34	96 658 524,74
CREANCES	**128 498,41**	**824 185,02**
COMPTES FINANCIERS	**9 597 487,99**	**33 699 806,10**
TOTAL DE L'ACTIF	**467 755 297,50**	**457 758 970,63**

PASSIF	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL	473 829 688,64	434 967 725,87
PLUS ET MOINS VALUES NETTES ANTERIEURES NON DISTRIBUEES (a)	-	-
REPORT A NOUVEAU	-	-
PLUS ET MOINS VALUES NETTES DE L'EXERCICE (a,b,c)	697 748,33	4 882 507,75
RESULTAT DE L'EXERCICE (a,b)	-9 520 697,26	-8 686 737,92
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (Montant représentatif de l'actif net)	**465 006 739,71**	**431 163 495,70**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**-**	**-**
CONTRATS FINANCIERS	-	-
AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
DETTES	**2 748 557,79**	**26 595 474,93**
COMPTES FINANCIERS	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	**467 755 297,50**	**457 758 970,63**

(a) y compris comptes de régularisations
(b) diminués des acomptes versés au titre de l'exercice
(c) sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values

IDINVEST ENTREPRENEURS CLUB

ENGAGEMENTS HORS BILAN

EUR

ENGAGEMENTS HORS BILAN	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

IDINVEST ENTREPRENEURS CLUB

COMPTE DE RESULTAT

EUR

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	390 804,55	31 878,54
Produits sur instruments financiers de capital investissement	1 030 006,49	356 458,33
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	**1 420 811,04**	**388 336,87**
Charges sur opérations financières		
Charges sur contrats financiers	-	-
Autres charges financières	59,74	32 539,41
TOTAL II	**59,74**	**32 539,41**
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I - II)	**1 420 751,30**	**355 797,46**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion (IV)	10 943 097,37	7 746 543,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**-9 522 346,07**	**-7 390 745,54**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 648,81	-1 295 992,38
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
RESULTAT (I - II + III - IV +/- V - VI)	**-9 520 697,26**	**-8 686 737,92**

IDINVEST ENTREPRENEURS CLUB

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable – modifié.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, soit 365 jours.

1.Méthode d'évaluation des instruments financiers

Pour Le calcul de l'actif net du Fonds, les instruments financiers et valeurs détenus par le Fonds sont évalués par la Société de Gestion selon les méthodes et critères préconisés actuellement dans le Guide International d'Evaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque publié en mars 2005 par la European Venture Capital Association (EVCA), l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC) et la British Venture Capital Association (BVCA) et modifié récemment en octobre 2006. Ces règles ont été mises à Jour dans un guide publié par l'International Private Equity and Venture Capital Valuation Board (IPEV) en décembre 2022.

Investissements non cotés et Investissements cotés sur un marché qui n'est pas un Marché d'Instruments Financiers

Ces Investissements seront évalués à la Juste Valeur en utilisant notamment les méthodes suivantes :
Le prix du dernier tour de financement constitue une bonne approximation de sa Juste Valeur. Lorsque la Société de Gestion utilise la méthode d'évaluation du prix d'un investissement, il doit être tenu compte pendant cette période de tout changement ou événement postérieur à l'opération de référence susceptible d'affecter la Juste Valeur de l'investissement.

Lorsque la Société de Gestion utilise la méthode des multiples de résultats pour estimer la Juste Valeur d'un Investissement, elle devra :
(i) appliquer aux résultats « pérennes » de la Société du Portefeuille un multiple qui soit adapté et raisonnable (compte tenu du profil de risque et des perspectives de croissance bénéficiaire de la Société du Portefeuille) ;
(ii) ajuster la Valeur d'Entreprise afin de refléter tout actif ou passif non comptabilisé ou tout autre facteur contingent et pertinent, pour obtenir la Valeur d'Entreprise de la Société du Portefeuille ;
(iii) retrancher de ce montant tout instrument financier dont le rang de séniorité est supérieur à celui de l'instrument du Fonds bénéficiant du rang le plus élevé dans un scénario de liquidation (i.e. le montant qui serait payé), en tenant compte de l'impact de tout instrument susceptible de diluer l'Investissement du Fonds provenant de la Valeur d'Entreprise Attribuable ;
(iv) et répartir la Valeur d'Entreprise de manière appropriée entre les différents instruments financiers.
Lorsque la Réalisation d'un Investissement ou l'introduction en bourse d'une Société du Portefeuille est imminente et que le prix de la transaction est quasiment déterminé, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie de l'Investissement (ou la simple actualisation des produits attendus de la cession ou de l'introduction en bourse) est généralement la plus adaptée.
En outre, la Société de Gestion pourra utiliser la méthode des flux de trésorerie actualisés de l'Investissement afin de vérifier les valeurs déterminées en utilisant d'autres méthodes.
Lorsqu'elle utilise la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie de l'Investissement pour estimer la Juste Valeur d'un Investissement, la Société de Gestion devra calculer la valeur actualisée de l'Investissement à partir d'hypothèses et d'estimations raisonnables des flux de trésorerie futurs, de la valeur terminale et du calendrier de Réalisation, en utilisant un taux qui reflète le profil de risque de l'Investissement.
La Société de Gestion appliquera une décote appropriée à la valorisation d'un Investissement en fonction des circonstances dès lors que cela s'avèrera nécessaire.

Investissements cotés sur un Marché d'Instruments Financiers

Les Investissements cotés sur un Marché d'Instruments Financiers (correspondants aux Sociétés du Portefeuille ayant fait l'objet d'une première cotation sur un Marché d'Instruments Financiers) seront valorisés en retenant, au jour de l'évaluation, sur le marché principal de la valeur, le premier cours coté en cas de marché actif ou le cours demandé (bid price), si celui-ci est significatif, en cas de marché non actif.

Au titre du contrôle dépositaire, de la conservation des actifs et de la gestion du passif, le Dépositaire perçoit une rémunération annuelle égale à 0,06%, toutes taxes comprises, calculée sur la base de l'actif net.

Si un exercice n'a pas une durée de douze (12) mois, la rémunération du Dépositaire est calculée prorata temporis pour chaque mois ou fraction de mois compris dans l'exercice.

3.3. Rémunération du Délégataire Administratif et Comptable

Le Délégataire Administratif et Comptable perçoit une commission annuelle de seize mille deux cents (16 200) euros TTC. Ce montant est susceptible d'être revu chaque année et pourra être adapté en fonction des services accessoires que le Délégataire Administratif et Comptable pourrait être amené à réaliser.

3.4. Rémunération des intermédiaires chargés de la commercialisation

Les intermédiaires chargés de la commercialisation des parts A perçoivent jusqu'au 31 décembre 2027 une rétrocession annuelle versée par la Société de Gestion à raison de maximum quarante (40) % de la Commission de Gestion A perçue annuellement jusqu'au 31 décembre 2027 par la Société de Gestion dans les conditions de l'article 22.1 ci-dessus)

La rétrocession prévue au présent article au bénéfice des intermédiaires chargés de la commercialisation sera ramenée à trente-six (36) % pour les souscriptions de parts A effectuées en nominatif pur (suivi ou non d'un transfert a posteriori sur un compte-titre).

3.5. Rémunération du Commissaire aux Comptes

Les honoraires annuels facturés au Fonds par le Commissaire aux Comptes seront au maximum de 12 000€ euros, toutes taxes comprises, par an. Ce montant est revu chaque année en fonction de l'évolution du niveau de l'inflation en France.

3.6. Frais d'administration

Le Fonds prendra également en charge ses frais d'administration, notamment : la redevance AMF, les frais de suivi juridique et fiscal liés au statut applicable au Fonds, les frais d'information des porteurs de parts (et notamment les frais d'édition et d'envoi des rapports et autres documents d'information), ainsi que tous frais occasionnés pour l'évaluation des actifs du Fonds.

Ces frais sont estimés à un montant annuel TTC de dix-huit mille (18 000) euros.

IDINVEST ENTREPRENEURS CLUB

COMPLEMENTS D'INFORMATION

EUR

1 - Evolution du capital au cours de l'exercice

1.1 - Décomposition de la ligne "capital" du passif du bilan

EVOLUTION DU CAPITAL		Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022	Variation exercice clos
Apports	+	**429 450 536,29**	**402 399 867,75**	**27 050 668,54**
Capital souscrit	+	429 450 536,29	402 399 867,75	27 050 668,54
Capital non appelé	+	-	-	-
Résultat de la gestion	+/-	**35 992 628,84**	**29 101 504,68**	**6 891 124,16**
Résultat de l'exercice	+/-	-9 522 346,07	-7 390 745,54	-2 131 600,53
Cumul des résultats capitalisés des exercices précédents	+/-	-9 916 650,74	-2 525 905,20	-7 390 745,54
Plus-values réalisées :				
- sur instruments financiers de capital investissement	+	3 675 999,63	3 661 243,49	14 756,14
- sur dépôts et autres instruments financiers	+	682 992,80	-	682 992,80
- sur contrats financiers	+	-	-	-
Moins-values réalisées :				
- sur instruments financiers de capital investissement	-	-	-	-
- sur dépôts et autres instruments financiers	-	-295 260,10	-295 260,10	-
- sur contrats financiers	-	-	-	-
Indemnités d'assurance perçues	+	-	-	-
Quote-parts des plus-values restituées aux assureurs	-	-	-	-
Frais de transaction	-	-	-	-
Différences de change	+/-	9,00	9,00	-
Différence d'estimation :				
- sur instruments financiers de capital investissement	+/-	48 992 155,54	35 733 803,87	13 258 351,67
- sur dépôts et autres instruments financiers	+/-	2 375 728,78	-81 640,84	2 457 369,62
- sur contrats financiers	+/-	-	-	-
Boni de liquidation	+/-	-	-	-
Rachats et répartitions d'actifs	-	**-240 113,47**	**-141 564,78**	**-98 548,69**
Rachats	-	-240 113,47	-141 564,78	-98 548,69
Distributions de résultats	-	-	-	-
Distributions des plus ou moins values nettes	-	-	-	-
Répartition d'actifs	-	-	-	-
Autres éléments *	+/-	**-196 311,95**	**-196 311,95**	**-**
CAPITAUX PROPRES EN FIN D'EXERCICE		**465 006 739,71**	**431 163 495,70**	**33 843 244,01**

* Frais de Constitution

1.2 - Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Souscriptions		Rachats en nominal	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Parts				
Parts - catégorie A	203 177,191	26 799 071,49	763,637	98 753,54
Parts - catégorie B	2 518,000	251 800,00	-	-
Parts - catégorie E	-	-	-	-
Commissions acquises à l'OPCVM				
Parts - catégorie A	-	-	-	-
Parts - catégorie B	-	-	-	-
Parts - catégorie E	-	-	-	-

2 - Ventilation de l'actif net par nature de parts

Calcul et montant de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts :

	Actif net au 31/12/2023	VL
Catégorie A	458 990 088,66	133,89
Catégorie B	4 294 600,00	100,00
Catégorie E	1 722 051,05	136,83

Il est rappelé aux souscripteurs que la valeur liquidative du fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en porfeuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

3 - Etat des investissements en capital investissement

Nom de la société	Nature des instruments	Coût d'acquisition	Evaluation	Devise	Différence d'estimation
AIVEN OY	Action	21 279 793,65	20 361 835,35	USD	-917 958,30
ALMA BSA RATCHET 2022 WARRANT	Warrant	-	-	EUR	-
ALMA	Action	10 000 005,18	10 000 005,18	EUR	-
ANKORSTORE C	Action	5 000 300,64	5 000 300,64	EUR	-
BACKMARKET AO	Action	14 999 052,96	14 999 052,96	EUR	-
BACKMARKET AO	Action	749 996,14	3 148 661,03	EUR	2 398 664,89
BACKMARKET BSA RATCHET	Warrant	-	-	EUR	-
BOTIFY C	Action	3 395 989,89	3 395 989,89	EUR	-
COLIBRI SAS P4	Action	1 281 679,36	1 581 349,12	EUR	299 669,76
COLIBRI SAS P5	Action	7 999 993,05	12 000 528,15	EUR	4 000 535,10
CONTENTSQUARE ACTION D	Action	1 999 998,27	6 961 685,25	EUR	4 961 686,98
CONTENTSQUARE ACTIONS F	Action	26 320 140,74	26 320 140,73	EUR	-0,01
CONTENTSQUARE AO	Action	2 100 002,52	2 100 002,52	EUR	-
CONTENTSQUARE BSA RATCHET 2022	Warrant	-	-	EUR	-
CONTENTSQUARE BSA RATCHET WARRANT 2020	Warrant	-	-	EUR	-
COOPTAILS ADP I EZ	Action	3 579 056,25	3 579 056,25	EUR	-
COOPTALIS OCA 10% 30/11/2026	Obligation	2 918 283,00	3 163 738,59	EUR	245 455,59
COOPTAL 15.00% 30062	Action	402 158,68	409 703,55	EUR	7 544,87
COOPTAL 15.00% 31122	Action	1 000 000,00	1 018 760,93	EUR	18 760,93
DATAIKU SÉRIES F	Action	9 651 378,87	9 049 761,69	USD	-601 617,18
DOCTOLIB ACTION G	Action	23 000 094,49	23 000 094,49	EUR	-
DOCTOLIB AP F	Action	2 000 010,96	4 620 809,76	EUR	2 620 798,80
DOCTOLIB AO	Action	14 999 929,98	14 999 929,98	EUR	-
FLASH CONTRACT A	Action	6 750 000,00	6 750 196,32	EUR	196,32
INHERENT OBSA21 7% CV 10/03/2028	Obligation	5 000 000,00	5 057 673,83	EUR	57 673,83
MALT COMMUNITY D	Action	3 000 014,70	4 030 438,00	EUR	1 030 423,30
MALT COMMUNITY ACTIONS D 2	Action	15 000 060,00	15 000 060,00	EUR	-
MALT COMMUNITY BSA RATCHET D2	Warrant	-	-	EUR	-
MARIANNE FORMAT D	Action	2 184 477,12	2 184 477,12	EUR	-
MARIANNE BSA RAT D WARRANT	Warrant	-	-	EUR	-
MESSAGEBIRD HLD C	Action	8 303 327,33	9 013 821,62	USD	710 494,29
NEO4J PREF F	Action	7 952 399,00	8 594 572,13	USD	642 173,13
NEO4J COMMON SHARE	Action	939 997,44	939 997,44	EUR	-
PAYFIT ACTIONS E	Action	9 999 999,99	9 999 999,99	EUR	-
PAYFIT ACTIONS BSA RATCHET E WARRANT	Warrant	-	-	EUR	-
PAYFIT BSA RATCH WRT	Warrant	-	-	EUR	-
PAYFIT D	Action	5 162 637,24	8 959 201,02	EUR	3 796 563,78
PLATFORM SH ACTIONS E	Action	17 184 102,39	17 184 102,39	EUR	-
PLATFORM SH BSA RATCHET	Warrant	-	-	EUR	-
PPRO HLD GMBH B1	Action	2 024 749,80	2 024 749,80	EUR	-
PPRO HLD GMBH PREFERED A	Action	2 430 435,28	2 430 435,28	EUR	-
QONTO BSA D WRT	Warrant	-	-	EUR	-
QONTO AO	Action	1 666 591,08	1 666 591,08	EUR	-
QONTO D	Action	3 333 320,10	3 333 320,10	EUR	-
SWILE SEED PREFFERED SHARE	Action	10 098 525,36	10 506 911,58	EUR	408 386,22
SWILE ACTION D	Action	6 259 470,48	6 823 990,80	EUR	564 520,32
SWILE BSA ADDITIONNELS	Warrant	-	-	EUR	-
SWILE BSA RAT 23	Warrant	-	-	EUR	-
SWILE BSA RATCHET 2021 WARRANT	Warrant	-	-	EUR	-
THOUGHT MACHINE GROUP LIMITED	Action	2 246 043,76	5 403 444,82	GBP	3 157 401,06
VEST COLLECT BSA H8 WARRANT	Warrant	-	-	EUR	-
VESTIAIRE COLL BSA RATCHET L1	Warrant	-	-	EUR	-
VESTIAIRE COLL ACTIONS I1	Action	15 000 001,26	15 000 001,26	EUR	-
VEST COLLECT BSA H10	Warrant	-	-	EUR	-
VEST COLLECT H10	Action	12 499 998,42	12 499 998,42	EUR	-
VESTIAIRE COLLECTIVE BSA H9	Warrant	-	-	EUR	-
VESTIAIRE COLLECTIVE H8	Action	1 999 999,10	2 655 089,71	EUR	655 090,61
VESTIAIRE COLLECTIVE H9	Action	4 000 000,26	4 000 000,26	EUR	-
WEFOX HOLDING AG D	Action	399 915,99	399 928,62	EUR	12,63
WEFOX PREF C2	Action	4 997 552,79	7 376 656,00	EUR	2 379 103,21
YOUNITED BSA ANTI DIL	Warrant	-	-	EUR	-
YOUNITED CREDIT BSA RATCHET IPO WARRANT	Warrant	-	-	EUR	-
YOUNITED 2G PLUS	Action	3 234 199,00	5 507 097,30	EUR	2 272 898,30
YOUNITED ACTIONS 2F	Action	1 765 651,00	3 006 497,70	EUR	1 240 846,70
YOUNITED ACTIONS 2G	Action	20 000 430,00	34 039 046,00	EUR	14 038 616,00
YOUNITED ACTIONS 2H	Action	6 249 906,00	10 636 813,20	EUR	4 386 907,20
YOUNITED 2E	Action	2 000 100,70	2 617 407,91	EUR	617 307,21
YOUNITED BSA ANTI DIL 2	Warrant	-	-	EUR	-
YOUNITED BSA LIQUIDITES	Warrant	-	-	EUR	-
YOUNITED BSA RATCH ANTI DIL 1	Warrant	-	-	EUR	-
Total		**334 361 770,22**	**383 353 925,76**		**48 992 155,54**

L'inventaire du portefeuille certifié par le dépositaire, ligne à ligne, est mis à la disposition des souscripteurs et leur est adressé sur simple demande.

4 - Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé et/ou des droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR

Dénomination	Cours ou dernière valeur connue	Valeur ajustée	Commentaires
Instruments financiers négociés sur un marché réglementé			
FCPR			

5 - Evolution de l'évaluation des instruments en capital investissement

Nom de la société	Exercice clos	31/12/2023	Exercice clos	31/12/2022	Variation du coût d'acquisition	Variation de l'évaluation
	Coût d'acquisition	Evaluation	Coût d'acquisition	Evaluation		
ADIS OBSA21 7% 28	5 000 000,00	5 057 673,83	5 000 000,00	4 994 369,71	-	63 304,12
ADISTA BSA T4 WRT			-	-	-	-
AIVEN OY	21 279 793,65	20 361 835,35	21 279 793,65	21 094 907,24	-	-733 071,89
ALMA	10 000 005,18	10 000 005,18	10 000 005,18	10 000 005,18	-	-
ANKORSTORE BSA RATCHET C W	-	-	-	-	-	-
ANKORSTORE C	5 000 300,64	5 000 300,64	5 000 300,64	5 000 300,64	-	-
ANKORSTORE WRT	-	-	-	-	-	-
BACKMARKET AO	14 999 052,96	14 999 052,96	14 999 052,96	14 999 052,96	-	-
BACKMARKET AO	749 996,14	3 148 661,03	749 996,14	3 148 661,03	-	-
BACKMARKET BSA	-	-	-	-	-	-
BOTIFY C	3 395 989,89	3 395 989,89	3 395 989,89	3 395 989,89	-	-
COLIBRI SAS P4	1 281 679,36	1 581 349,12	1 281 679,36	2 922 383,36	-	-1 341 034,24
COLIBRI SAS P5	7 999 993,05	12 000 528,15	7 999 993,05	7 999 993,05	-	4 000 535,10
CONTENTSQ BSA WT 20	-	-	-	-	-	-
CONTENTSQUARE ACTI	26 320 140,74	26 320 140,73	26 320 140,74	26 320 140,73	-	-
CONTENTSQUARE ACTION	1 999 998,27	6 961 685,25	1 999 998,27	6 783 195,05	-	178 490,20
CONTENTSQUARE AO	2 100 002,52	2 100 002,52	-	-	2 100 002,52	2 100 002,52
CONTENTSQUARE BSA	-	-	-	-	-	-
CONTENTSQUARE WT 20	-	-	-	-	-	-
COOPTAILS ADP I EZ	3 579 056,25	3 579 056,25	3 579 056,25	3 579 056,25	-	-
COOPTAL 15.00% 30062	402 158,68	409 703,55	-	-	402 158,68	409 703,55
COOPTAL 15.00% 31122	1 000 000,00	1 018 760,93	-	-	1 000 000,00	1 018 760,93
COOPTALIS 10% 2026	2 918 283,00	3 163 738,59	-	-	2 918 283,00	3 163 738,59
DATAIKU SÉRIES F	9 651 378,87	9 049 761,69	9 651 378,87	9 375 573,48	-	-325 811,79
DOCTOLIB ACTION G	23 000 094,49	23 000 094,49	23 000 094,49	23 000 094,49	-	-
DOCTOLIB AO	14 999 929,98	14 999 929,98	-	-	14 999 929,98	14 999 929,98
DOCTOLIB AP F	2 000 010,96	4 620 809,76	2 000 010,96	4 557 800,64	-	63 009,12
FLASH CONTRACT A	6 750 000,00	6 750 196,32	6 750 000,00	6 894 251,21	-	-144 054,89
MALT BSA RATC D WRT	-	-	-	-	-	-
MALT COMMUNITY	15 000 060,00	15 000 060,00	15 000 060,00	15 000 060,00	-	-
MALT COMMUNITY BSA	-	-	-	-	-	-
MALT COMMUNITY BSA RATCHET	-	-	-	-	-	-
MALT COMMUNITY D	3 000 014,70	4 030 438,00	3 000 014,70	4 030 438,00	-	-
MARIANNE FORMAT D	2 184 477,12	2 184 477,12	2 184 477,12	2 184 477,12	-	-
MARIANNE BSA WRT	-	-	-	-	-	-
MESSAGEBIRD HLD C	8 303 327,33	9 013 821,62	8 303 327,33	10 579 162,31	-	-1 565 340,69
NEO4J COMMON SHARE	939 997,44	939 997,44	939 997,44	939 997,44	-	-
NEO4J PREF F	7 952 399,00	8 594 572,13	7 952 399,00	8 903 996,06	-	-309 423,93
ORNIKAR BSA D WARRANT	-	-	-	-	-	-
ORNIKAR D	-	-	-	-	-	-
PAYFIT ACTIONS WRT	-	-	-	-	-	-
PAYFIT ACTIONS E	9 999 999,99	9 999 999,99	9 999 999,99	9 999 999,99	-	-
PAYFIT ACTIONS WRT	-	-	-	-	-	-
PAYFIT BSA RATCH WRT	-	-	-	-	-	-
PAYFIT D	5 162 637,24	8 959 201,02	5 162 637,24	11 006 156,52	-	-2 046 955,50
PLATFORM SH	17 184 102,39	17 184 102,39	17 184 102,39	17 184 102,39	-	-
PPRO HLD GMBH B1	2 024 749,80	2 024 749,80	2 024 749,80	2 024 749,80	-	-
PPRO HLD GMBH PFD	2 430 435,28	2 430 435,28	2 430 435,28	2 430 435,28	-	-
QONTO AO	1 666 591,08	1 666 591,08	1 666 591,08	1 666 591,08	-	-
QONTO BSA D WRT	-	-	-	-	-	-
QONTO D	3 333 320,10	3 333 320,10	3 333 320,10	3 333 320,10	-	-
SWILE ACTION D	6 259 470,48	6 823 990,80	-	-	6 259 470,48	6 823 990,80
SWILE AP D	-	-	5 410 632,60	6 140 257,02	-5 410 632,60	-6 140 257,02
SWILE BSA ADDI	-	-	-	-	-	-
SWILE BSA RAT 23	-	-	-	-	-	-
SWILE BSA RAT WRT	-	-	-	-	-	-
SWILE SEED PREF	10 098 525,36	10 506 911,58	10 098 525,36	10 797 236,23	-	-290 324,65
THOUGHT MACHINE GR	2 246 043,76	5 403 444,82	2 246 043,76	7 803 571,69	-	-2 400 126,87
TINK AB	-	-	-	-	-	-
TOUGHT MACHINE GR	-	-	-	-	-	-
VEST COLLECT BSA H8	-	-	-	-	-	-
VEST COLLECT BSA H9	-	-	-	-	-	-
VEST COLLECT H10	12 499 998,42	12 499 998,42	12 499 998,42	12 499 998,42	-	-
VEST COLLECT H8	1 999 999,10	2 655 089,71	1 999 999,10	3 872 725,53	-	-1 217 635,82
VEST COLLECT H9	4 000 000,26	4 000 000,26	4 000 000,26	4 000 000,26	-	-
VESTIAIRE COLL ACT	15 000 001,26	15 000 001,26	-	-	15 000 001,26	15 000 001,26
VESTIAIRE COLL BSA	-	-	-	-	-	-
WEFOX HOLDING	399 915,99	399 928,62	399 915,99	399 928,62	-	-
WEFOX PREF C2	4 997 552,79	7 376 656,00	4 997 552,79	7 477 148,00	-	-100 492,00
YOUNITED 2G PLUS	3 234 199,00	5 507 097,30	-	-	3 234 199,00	5 507 097,30
YOUNITED 2H	6 249 906,00	10 636 813,20	-	-	6 249 906,00	10 636 813,20
YOUNITED ACTIONS 2F	1 765 651,00	3 006 497,70	-	-	1 765 651,00	3 006 497,70
YOUNITED ACTIONS 2G	20 000 430,00	34 039 046,00	20 000 430,00	20 000 430,00	-	14 038 616,00
YOUNITED 2E	2 000 100,70	2 617 407,91	2 000 100,70	3 006 198,00	-	-388 790,09
YOUNITED BSA ANTI	-	-	-	-	-	-
YOUNITED BSA IPO	-	-	-	-	-	-
YOUNITED BSA LIQUIDI	-	-	-	-	-	-
YOUNITED BSA RATCH	-	-	-	-	-	-
YOUNITED CREDIT 1F	-	-	4 999 850,00	7 229 700,00	-4 999 850,00	-7 229 700,00
YOUNITED WRT	-	-	-	-	-	-
					-	-
Total	**334 361 770,22**	**383 353 925,76**	**290 842 650,90**	**326 576 454,77**	**43 519 119,32**	**56 777 470,99**

6 - Etat des cessions et sorties de l'actif de l'exercice (instruments financiers de capital investissement)

Nom de la société	Nature des instruments	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-values	Moins-values
Séquestre Tink - General Escrow June 2023	**Action**			9 885,48	-
Séquestre Tink-Warrant Escrow December 2023	**Action**			4 870,66	
Total		**-**	**-**	**14 756,14**	**-**

Cet état ne prend pas en compte les indemnités d'assurance perçues, les quote-parts de plus-values restituées à l'assureur dans le cadre de garanties reçues aux termes d'un contrat d'assurance, et les sommes versées au titre de la mise en jeu des garanties de passif.

7 - Inventaire détaillé des contrats financiers, des dépôts et des autres instruments financiers

(hors instruments financiers de capital investissement)

Libellés	Quantité	Valeur actuelle	Devise cotation	%AN
Dépôts		**-**		
Contrats financiers		**-**		
à l'actif du bilan				
au passif du bilan				
Autres instruments financiers		**74 675 385,34**		
ALLIANZ GLOBAL INV G-ALLIANZ SECURICASH SRI WC	179,894	27 352 262,91	EUR	5,88
BNP PARIBAS ASSET MG-BNP PARIBAS MONEY 3M IC	1994,489	47 323 122,43	EUR	10,18
Total de l'inventaire :		**74 675 385,34**		

8 - Engagements de hors-bilan et clauses particulières affectant les investissements en capital investissement

(indexation, revision de prix, dilution...)

Description des engagements donnés et reçus : *Néant*

Donnés :

Reçus :

Clauses particulières affectant les instruments financiers de capital investissement : *Néant*

Informations complémentaires relatives à chaque investissement : *Néant*

9 - Créances et Dettes : ventilation par nature

		Total au Bilan
Créances		**128 498,41**
Créance - Séquestre céssion TINK	128 498,41	
Dettes		**2 748 557,79**
PrComGestFin	2 668 634,24	
Provision Commission de gestion administrative	3 402,74	
Provision Commission dépositaire	63 973,46	
Provision Honoraires Commissaires aux Comptes	7 560,00	
Provision Frais d'Impression	499,20	
Dette -Rétrocession de droits d'entrée	4 488,15	

10 - Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) : 2,40% sur la moyenne des actifs de l'excercice de l'année 2023 .

Commission de surperformance (frais variables) : *Néant*

Rétrocessions des frais de gestion au titre des encours de l'exercice et perçues au cours de l'exercice :

. Montant des frais rétrocédés à l'OPCVM :	**TOTAL**	**0,00**
. Ventilation par OPCVM "cible" :		
		-

Ventilation des frais d'audit par ligne d'investissement : *Néant*

Lignes d'investissement	Acquisitions		Frais d'audit
	réalisées	non réalisées	
Dataiku			5 055,60
Doctolib			10 367,41
Cooptalis			9 600,00
Aiven			-9 672,00
Vestiaire collective			40 417,78
Total - Frais d'audit	**-**	**-**	**55 768,79**

11 - Autres frais

Frais de constitution sur l'exercice : *Néant*

12 - Autres informations

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire : *Néant*

- titres reçus en pension (livrée)
- autres opérations temporaires

Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie : *Néant*

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan : *Néant*

- actions
- obligations
- titres de créances
- autres instruments financiers

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine : *Néant*

- actions
- obligations
- titres de créances
- autres instruments financiers

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et OPCVM gérés

Néant

IDINVEST ENTREPRENEURS CLUB

TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

EUR

ACOMPTES SUR RESULTAT ET SUR PLUS ET MOINS VALUES NETTES VERSES AU TITRE DE L'EXERCICE				
Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes	-	-	-	-

TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
SOMMES RESTANT À AFFECTER		
· Report à nouveau	-	-
· Report des plus et moins values nettes	-	-
· Résultat	-9 520 697,26	-8 686 737,92
· Plus et moins values nettes de l'exercice	697 748,33	4 882 507,75
TOTAL	**-8 822 948,93**	**-3 804 230,17**
AFFECTATION DU RESULTAT		
· Distribution	-	-
· Report à nouveau de l'exercice	-	-
· Capitalisation	-9 520 697,26	-8 686 737,92
TOTAL	**-9 520 697,26**	**-8 686 737,92**
AFFECTATION DES PLUS OU MOINS VALUES NETTES		
· Distribution	-	-
· Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
· Capitalisation	697 748,33	4 882 507,75
TOTAL	**697 748,33**	**4 882 507,75**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts A	-	-
Distribution unitaire de résultat	-	-
Distribution unitaire de plus ou moins values nettes		
Nombre de parts B	-	-
Distribution unitaire	-	-
Distribution unitaire de plus ou moins values nettes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du resultat	-	-

IDINVEST ENTREPRENEURS CLUB

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ORGANISME AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EUR

RESULTATS ET CARACTERISTIQUES	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020	
Actif net	**465 006 739,71**	**431 163 495,70**	**251 960 360,11**	**41 121 224,74**	
Parts - A					
Engagement de souscription	423 393 574,67	396 701 578,14	212 009 760,57	41 296 926,00	
Montant libéré	423 393 574,67	396 701 578,14	212 009 760,57	41 296 926,00	
Répartitions d'actifs	-	-	-	-	
Distribution sur résultat	-	-	-	-	
Distribution sur plus et moins values nettes	-	-	-	-	
Nombre de parts	3 427 957,204	3 225 543,65	1 847 541,32	412 969,26	
Report à nouveau unitaire	-	-	-	-	
Plus et moins values nettes unitaires reportées	-	-	-	-	
Valeur liquidative	133,89	131,90	134,38	100,98	
Parts - B					
Engagement de souscription	4 294 600,00	4 042 800,00	2 155 600,00	417 200,00	
Montant libéré	4 294 600,00	4 042 800,00	2 155 600,00	417 200,00	
Répartitions d'actifs	-	-	-	-	
Distribution sur résultat	-	-	-	-	
Distribution sur plus et moins values nettes	-	-	-	-	
Nombre de parts	42 946,00	40 428,00	21 556,00	4 172,00	
Report à nouveau unitaire	-	-	-	-	
Plus et moins values nettes unitaires reportées	-	-	-	-	
Valeur liquidative	100,00	100,00	100,00	100,00	
Parts - E					
Engagement de souscription	1 522 246,50	1 522 246,50	1 285 000,00	2 000,00	
Montant libéré	1 522 246,50	1 522 246,50	1 285 000,00	2 000,00	
Répartitions d'actifs	-	-	-	-	
Distribution sur résultat	-	-	-	-	
Distribution sur plus et moins values nettes	-	-	-	-	
Nombre de parts	12 585,328	12 585,33	10 822,23	20,00	
Report à nouveau unitaire	-	-	-	-	
Plus et moins values nettes unitaires reportées	-	-	-	-	
Valeur liquidative	136,83	132,63	140,28	101,68	

La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la raréfaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

2. La Valeur Liquidative des parts

Les Valeurs Liquidatives des parts A, B et E sont établies sur une base mensuelle, le dernier jour ouvré de chaque mois, pendant toute la Période de Souscription du Fonds, puis sur une base trimestrielle, le dernier jour ouvré de chaque trimestre civil (à savoir donc en principe les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre). Seules les Valeurs Liquidatives établies le dernier jour de chaque semestre (à savoir donc en principe le 30 juin et le 31 décembre) sont certifiées par le Commissaire aux Comptes du Fonds.
Les Valeurs Liquidatives des parts les plus récentes sont communiquées à tous les porteurs de parts qui en font la demande dans les huit (8) jours de leur demande et à l'AMF.
La Société de Gestion peut établir des Valeurs Liquidatives plus fréquemment notamment pour procéder à des distributions d'actifs du Fonds ou des rachats.

3. Frais récurrents de fonctionnement et de gestion du fonds

3.1. Rémunération de la Société de Gestion

La Société de Gestion perçoit du Fonds la Commission de Gestion A :

- Jusqu'au 31 décembre 2027, les parts A supportent une commission de gestion annuelle égale à deux virgule cinquante pourcent (2,50)%, hors taxes, par an.

- A compter du 1er janvier 2028, les parts A supportent une commission de gestion annuelle égale à un virgule cinquante pourcent (1,50)%, hors taxes, par an

(la « Commission de Gestion A »).

La Commission de Gestion A est assise sur le Montant Total des Souscriptions A constaté au dernier jour du trimestre précédant la date de calcul de la Commission de Gestion A, diminué du montant des souscriptions de parts A ayant fait l'objet d'un rachat individuel à la demande des porteurs de parts au dernier jour du trimestre précédent la date de calcul de la Commission de Gestion A.

Les parts B et E ne supportent pas de commission de gestion annuelle.

Il est précisé qu'en l'état actuel de la législation la Commission de Gestion A n'est pas soumise à la TVA dans la mesure où la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA. En cas d'assujettissement à la TVA de la Commission de Gestion A du fait d'une décision de la Société de Gestion d'opter pour soumettre cette Commission de Gestion A à la TVA, ce coût serait supporté par la Société de Gestion. Dans le cas où la Commission de Gestion A serait assujettie de plein droit à la TVA du fait d'une modification de la règlementation, la TVA en résultant serait à la charge du Fonds.

La Commission de Gestion A est calculée le premier jour de chaque trimestre, soit le 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre de chaque année. Elle est payable dans le mois qui suit sa date de calcul.

La Commission de Gestion A due au titre du 1er trimestre du 1er exercice du Fonds est calculée prorata temporis depuis la Constitution du Fonds et calculée sur le Montant Total des Souscriptions A recueillies (libérées ou non).

La Société de Gestion ne facturera en principe pas d'honoraires de conseil ou d'expertise aux sociétés ou aux fonds dans lesquels le Fonds est investi (hormis les commissions de gestion facturées aux fonds gérés par la Société de Gestion).

3.2. Rémunération du Dépositaire